
	Utilisateurs de substances chimiques : fabricants, importateurs, distributeurs et utilisateurs : PREPAREZ VOUS A REACH	 <small>L'Europe à la portée de votre entreprise.</small>
---	---	---

QUI EST CONCERNE PAR REACH ?

LES FABRICANTS ET LES IMPORTATEURS

→ Ce sont eux les plus concernés. **En effet, la procédure d'évaluation et d'enregistrement repose sur eux.**

Pour toute substance mise sur le marché, ils devront compiler un dossier comprenant une étude d'impact sur l'environnement et la santé humaine, ainsi que des informations très précises sur la formulation.

Ils devront ensuite enregistrer les données obtenues auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques.

→ Les principales contraintes de ces nouvelles obligations peuvent être les suivantes:

- Les coûts de l'enregistrement, et ceux liés à la réalisation du dossier, soit en faisant appel à un cabinet spécialisé, soit en interne, pourraient se révéler difficiles à supporter pour les PME, qui ne disposent pas de moyens déjà en place comme les grands groupes.
- Des possibles lenteurs administratives pourraient contraindre la réactivité de l'entreprise innovante et mettre en péril sa compétitivité.
- La centralisation et le partage de données peuvent conduire à une perte de confidentialité, et donc de compétitivité.

LES UTILISATEURS

→ **Ce sont les entreprises industrielles qui utilisent des substances chimiques lors des étapes de production de leurs propres produits**, c'est-à-dire pratiquement toutes.

→ On notera par exemple :

- le dégraissage et l'usinage de pièces métalliques (solvants),
- le nettoyage de machines, machines-outils, matériels, ... (solvants),
- les revêtements et traitements de surface pour métaux, textiles, bois, cuirs (peintures, vernis, décapants, ...),
- l'assemblage et les joints (adhésifs, colles, mastics, ...),
- le nettoyage et l'assemblage de pièces d'équipements électriques et électroniques (solvants, matériaux pour soudures),
- le froid et la climatisation (fluides).

→ Ainsi, tous les secteurs sont touchés par REACH.

L'évaluation des risques se fera avec les entreprises utilisatrices. En effet, le dossier réalisé pour chaque substance devra comporter **un rapport sur la sécurité chimique et l'évaluation des risques**. Des données sur les utilisations faites seront nécessaires. Les utilisateurs seront logiquement contactés par les fabricants et travailleront en partenariat.